

# L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®)

Fiche n°

1.3



Une démarche accompagnée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

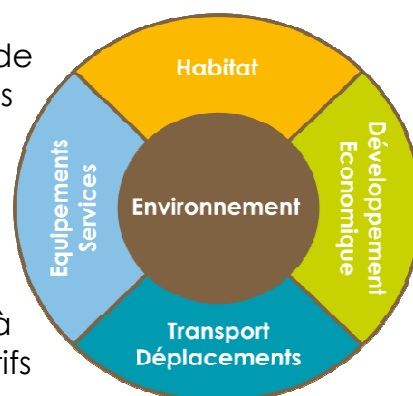
**Dans cette démarche, l'environnement n'est plus une composante parmi d'autres du projet, mais se trouve au cœur de ce dernier. L'AEU n'a donc d'intérêt que s'il existe des attentes fortes par rapport aux questions environnementales.**

## ■ Objectifs et engagements de la démarche :

- Produire de la matière pour alimenter la réflexion SCOT, au-delà du minimum demandé dans le cadre du Code de l'Urbanisme.

8 thèmes principaux à traiter			
Choix énergétiques	Gestion des déplacements	Environnement sonore	Gestion de l'eau
Environnement climatique	Gestion des déchets	Sites pollués et friches urbaines	Biodiversité et paysages

- Associer très largement tous les acteurs de l'environnement, au-delà des Personnes Publiques Associées et personnes consultées définies dans le Code de l'Urbanisme.
- S'astreindre à une certaine rigueur dans le traitement des questions environnementales à tous les niveaux (diagnostic, enjeux, objectifs prescriptions).



**Une plus-value concernant surtout la gestion de projet.**